

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 23 mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Le Bourdet, dûment convoqué le 16 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Clément COHEN, Maire.

Étaient présents les conseillers suivants : Mmes CLISSON Françoise, COUDRIN Colette, LEHUEDE Karine, MORIN Caroline, PERELLE Nathalie, PLOYE Emilie, ULVOAS Anne.

Et Mrs BOURDON Christophe, BOUTEILLER Julien, COHEN Clément, FOSSOUL Mickaël,

Étaient absents : Mmes BARANOWSKI Sophie et M. PHELIPPEAU Denis,

Pouvoirs : M. FAUVEL Gwenaël donne pouvoir à Mme ULVOAS Anne, M. RICHET Frédéric donne pouvoir à Mme Colette COUDRIN

Secrétaire de séance : Mme Caroline MORIN,

Date de convocation : 21/01/2021 *Affichage* du 25/01/2021

Soit 11 membres présents, 2 pouvoirs et 2 absents

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 26 Janvier 2021 :

Compte rendu approuvé à l'unanimité

I. DELIBERATIONS

L'ORDRE DU JOUR :

1. - *Approbation du compte de gestion 2020,*
2. - *Approbation du compte administratif 2020,*
3. - *Affectation du résultat,*
4. - *Vote des contributions directes locales,*
5. - *Vote du Budget primitif 2021,*
6. - *Attribution d'une surface agricole à M. LANGE Romaric et Mme LANGE Pascale,*
7. - *Convention de mise a disposition de l'adjoint administratif au SIVS,*

C01.03.2021 : Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 , les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que le total général du bilan de l'actif et du passif s'élève à : *trois millions quarante cinq mille quatre cent cinquante deux Euros quarante-deux centimes,*

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le comptable public visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

C02.03.2021 : Approbation du compte administratif 2020

Madame ULVOAS Anne donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Résultat 2020
	Section de fonctionnement	315 670,94	399 615,99	83 945,05
	Section d'investissement	24 681,19	29 533,13	4 851,94

+

				Résultat 2019
Reports N-1 (2019)	Section fonctionnement (002)	0,00	108 133,22	108 133,22
	Section investissement (001)	7 556,56		-7 556,56

=

=

			Excédent 2020
TOTAL (réalisations + reports)	347908,69	537282,34	189 373,65

	Section fonctionnement	0,00	0,00	0,00
--	------------------------	------	------	------

Restes à réaliser N-1	Section investissement	7 515,20	0,00	- 7515,20
	Total Restes à réaliser	7 515,20	0,00	- 7515,20
Résultat cumulé	Section Fonctionnement	315 670,94	507 749,21	192 078,27
	Section Investissement	39 752,95	29 533,13	- 10 219,82
	Cumul	537 282,34		
		355 423,89		181 858,45

Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

C03.03.2021 : Affectation des résultats 2020

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le vingt-trois mars 2021, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de 192 078,27 €,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A) <i>Résultat de l'exercice</i>	+ 83 945,05
B) <i>Résultats antérieurs reportés</i>	+ 108 133,22
C) <i>Résultats à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</i>	+ 192 078,27
D 001 <i>Besoin de financement</i>	-2 704,62
R 001 <i>Excédent de financement</i>	
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-1	
<i>Besoin de financement</i>	- 7 515,20
<i>Excédent de financement</i>	
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	- 10 219,82

DECISION D'AFFECTION (pour le montant du résultat à affecter en C)	
1 - <i>Affectation en réserves R 1068 en investissement</i>	10 219,82
G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2 – <i>Report de fonctionnement R002</i>	181 858,45

C04.03.2021 : Votes des taux d'imposition 2021

Malgré un contexte économique difficile, et au vu de la position de la nouvelle équipe municipale, le Maire propose de maintenir les taux d'imposition.

Monsieur le Maire informe les élus que compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation engagée en 2021, la commune ne touchera plus cette taxe. Afin de compenser cette perte, l'état prévoit de reverser une partie de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Afin de garantir à notre commune une compensation égale à l'euro près, un mécanisme d'équilibrage prenant la forme d'un coefficient correcteur neutralisant les sous-compensations pourra être mis en place.

En résumé, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties voté par le conseil départemental des Deux-Sèvres en 2020 est 18.88%, il devra donc s'additionner sur le montant de notre taux de TFB en 2021.

Après délibéré, le Conseil Municipal, maintient le montant des taux à :

- Taxe Foncière Bâti..... : 21,59% (taux 2020) + 18.88% (taux départemental) = **40.47%**
- Taxe Foncière sur le Non Bâti... : **72,07 %**

Le produit fiscal attendu sera de 168 478,00€ .

C05.03.2021 : Vote du budget primitif 2021

En ce qui concerne la section d'investissement : en dépenses 172 000€ sont inscrits aux bâtiments notamment pour la réhabilitation de la stabulation de la Maraichine, 88 310,18 € à la voirie et 9 000 € pour l'acquisition de matériel. Certaines de ces opérations sont éligibles au programme d'Appui Communautaire aux Territoires de la CAN. En recettes, on retrouve le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 138 460 €, l'affectation du résultat 10 219,82 €, les subventions CAN et Conseil Départemental pour 52 000 € et un produit de cession de 90 000 €.

Pour la section de fonctionnement : en dépenses, les charges à caractère général se maintiennent. Les charges de personnel sont en légère diminution dû à l'arrivée de la nouvelle secrétaire de Mairie. En recettes, l'excédent 2020 est repris 181 858,45 €, les produits des services, les dotations de l'état et les autres produits de gestion se maintiennent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget 2021 tel que présenté

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement 536 019,00 €
- Section d'investissement 293 080,00 €

C06.03.2021 : Attribution de surfaces agricoles (exploitants actifs de la commune)

Monsieur le maire informe les élus avoir reçu de Monsieur LANGE Romaric un courrier en demande puis eu un entretien avec lui en mairie, concernant l'attribution de deux surfaces agricoles complémentaires pour lui-même et sa mère Madame LANGE Pascale.

Effectivement, jusqu'à présent, Monsieur LANGE Romaric ne pouvait pas prétendre à l'attribution de parcelle agricole supplémentaire en vue de son jeune âge. Ayant à présent atteint les 30 ans, la municipalité se doit de lui attribuer un carré ayant au total une superficie égale à celle des autres agriculteurs exploitant dans le Marais Bergnier.



Pour Madame LANGE Pascale, afin d'être impartiale dans l'attribution des surfaces agricoles, après celle attribuée en fin d'année dernière, la municipalité se doit, là encore, d'attribuer une surface supplémentaire à Madame LANGE Pascale.

Monsieur le maire propose d'allouer, sur la même parcelle cadastrale n° ZA 0016 au Marais Bergnier :

- À Monsieur LANGE Romaric, une surface complémentaire de 85 ares, en complément de son « carré » de 60 ares déjà dans le Marais Bergnier ;
- À Madame LANGE Pascale, une surface complémentaire de 85 ares, en complément de son « carré » de 60 ares dans le Marais de l'Île.

Le conseil municipal après avoir voté à la majorité de 11 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre,

- **Autorise** la location d'une surface agricole complémentaire, dite « carré », sur la parcelle communale n°ZA0016 au profit de Madame LANGE Pascale à compter du 23/03/2021 ;
- **Autorise** la location d'une surface agricole complémentaire à son « carré » existant, sur la parcelle communale n°ZA0016 au profit de Madame LANGE au profit de Monsieur LANGE Romaric à compter du 23/03/2021 ;

-**Autorise** Monsieur le maire à signer les baux agricoles correspondant.

C07.03.2021 : Mise à disposition de l'agent administratif au SIVS LE BOURDET PRIN

Après l'accord de l'agent administratif et le besoin du SIVS de maintenir une secrétaire, Madame LAMBERT Laëtitia est mise à disposition au SIVS LE BOURDET PRIN.

Le conseil municipal après avoir voté à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition avec le SIVS LE BOURDET PRIN pour le personnel suivant :

- ❖ Madame LAMBERT Laëtitia, Adjoint Administratif principal de 2ème classe, pour 4 heures hebdomadaires, pour une durée de 3 ans à compter du 1er avril 2020 au 31 mars 2023.

II. **DECISIONS**

III. **INFORMATIONS :**

Marais Bergnier :

Sur la parcelle Gréard dans le marais Bergnier, que la commune à acquis pour 1€ symbolique, Monsieur RICHET Frédéric se propose de défricher et d'installer un rucher communal.

L'aménagement d'un sentier adapté sera mis en place sur cette parcelle. Le déboisement sera fait partiellement de manière à laisser une petite clairière. Tous les volontaires de la commune peuvent participer à cette opération, qui débutera à la fin de l'été 2021.



Nature Solidaire :

Cette association a été choisie afin d'entretenir le sentier de la Maraichine.

SIVOM :

Des agents sont intervenus afin d'effectuer le débarnage, le résultat est très satisfaisant.

Propreté de la commune :

Monsieur BOUTEILLER fait remonter le mécontentement de plusieurs habitants de la commune concernant la propreté du village. Il est demandé à l'agent communal de bien vouloir nettoyer les rues et de balayer des caniveaux.

Monsieur FOSSOUL informe les membres présents que la municipalité va investir dans une balayeuse dans les prochaines semaines.

Madame LEHUEDE informe qu'elle a des arbres devant chez elle, qui appartiennent à la commune et qui sont morts et qu'il faut absolument les abattre avant qu'ils tombent sur sa propriété.

Commission environnement

Monsieur le maire constate que cette commission ne se réunit pas assez, voir ne s'est pas réuni depuis le début de la mandature. Il demande à ce que les choses soient prises en main de façon sérieuse car plusieurs sujets doivent être traités.

Cimetière :

Celui-ci restera ouvert jours et nuits et aucune modification ne sera apportée.
Les élus réfléchissent à enherber quelques allées du cimetière.

Conseil municipal des jeunes :

Des groupes de travail ont été mis en place. Les enfants sont très motivés et investis dans leurs missions. Le gros projet à préparer est celui de l'installation d'un citystade probablement en 2022.

Centre de vaccination de Mauzé :

Le centre de vaccination de Mauzé sur Le Mignon doit ouvrir le 6 avril prochain afin de vacciner les personnes de plus de 75 ans. Madame CLISSON va appeler les personnes de plus de 75 ans de la commune afin de recenser ceux qui sont vaccinés et ceux qui le souhaitent. Le centre de vaccination recherche 2 à 3 personnes volontaires de la commune pour l'accueil (au Bourdet, 4 personnes sont déjà volontaires).

IV. **QUESTIONS DIVERSES**

La fibre :

Quand est ce que la fibre sera installée sur toute la commune ?

Monsieur le Maire informe que la fibre est en cours d'installation sur la commune, plusieurs habitants ainsi que la mairie ont déjà des rendez-vous avec Orange afin de se raccorder à celle-ci.

La séance est levée à 23h30

